

## TANET NEUTRAL 2X5 L

WM 1112506

Numéro de commande: 0712506

Version 7.9

Date de révision 06.02.2023

Date d'impression 07.03.2023

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : TANET NEUTRAL 2X5 L  
UFI : 3XU2-P0RS-500N-C23N

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit de nettoyage  
Réservé aux utilisateurs professionnels.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz France Professional SASU  
Route de l'Orme des Merisiers  
91190 Saint-Aubin  
Téléphone : +330169189500  
Téléfax : +330169288965  
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : Produktsicherheit@werner-mertz.com  
Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

01.45.42.59.59 (INRS)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

#### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.  
Pas d'information disponible.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution aqueuse d' agent tensioactif.

##### Composants

| Nom Chimique | No.-CAS<br>No.-CE<br>No.-Index<br>Numéro | Classification | Concentration<br>(% w/w) |
|--------------|------------------------------------------|----------------|--------------------------|
|              |                                          |                |                          |

## TANET NEUTRAL 2X5 L

WM 1112506

Numéro de commande: 0712506

Version 7.9

Date de révision 06.02.2023

Date d'impression 07.03.2023

|                                                       | d'enregistrement                            |                                                                                                                                                                                         |            |
|-------------------------------------------------------|---------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts | 68891-38-3<br>500-234-8<br>01-2119488639-16 | Skin Irrit. 2; H315<br>Eye Dam. 1; H318<br>Aquatic Chronic 3;<br>H412<br><br>Limite de concentration<br>spécifique<br>Eye Irrit. 2; H319<br>5 - < 10 %<br>Eye Dam. 1; H318<br>>= 10,0 % | >= 3 - < 5 |

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.
- En cas d'inhalation : Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de combustion.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.  
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
- En cas de contact avec les yeux : Protéger l'oeil intact.  
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.  
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.
- Risques : Pas d'information disponible.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

## TANET NEUTRAL 2X5 L

WM 1112506

Numéro de commande: 0712506

Version 7.9

Date de révision 06.02.2023

Date d'impression 07.03.2023

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Balayer et enlever à la pelle.  
Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuel, voir section 8.  
Pas de recommandations spéciales requises pour la manipulation.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.  
Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.
- Précautions pour le stockage en : Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.

## TANET NEUTRAL 2X5 L

WM 1112506

Numéro de commande: 0712506

Version 7.9

Date de révision 06.02.2023

Date d'impression 07.03.2023

commun

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.  
Protéger du gel.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produit de nettoyage

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

**Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

| Nom de la substance | Utilisation finale                | Voies d'exposition   | Effets potentiels sur la santé  | Valeur                 |
|---------------------|-----------------------------------|----------------------|---------------------------------|------------------------|
| 68891-38-3          | Travailleurs                      | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 2750 mg/kg             |
|                     | Travailleurs                      | Inhalation           | Long terme - effets systémiques | 175 mg/m3              |
|                     | Consommateurs                     | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 1650 mg/kg             |
|                     | Consommateurs                     | Inhalation           | Long terme - effets systémiques | 52 mg/m3               |
|                     | Consommateurs                     | Ingestion            | Long terme - effets systémiques | 15 mg/kg               |
| SODIUM CHLORIDE     | Travailleurs                      | Contact avec la peau | Aigu - effets systémiques       | 295,52 mg/kg p.c./jour |
|                     | Travailleurs                      | Inhalation           | Aigu - effets systémiques       | 2068,62 mg/m3          |
|                     | Travailleurs                      | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 295,52 mg/kg p.c./jour |
|                     | Travailleurs                      | Inhalation           | Long terme - effets systémiques | 2068,62 mg/m3          |
|                     | Utilisation par les consommateurs | Contact avec la peau | Aigu - effets systémiques       | 126,65 mg/kg           |
|                     | Utilisation par les               | Inhalation           | Aigu - effets systémiques       | 443,28 mg/m3           |

## TANET NEUTRAL 2X5 L

WM 1112506

Numéro de commande: 0712506

Version 7.9

Date de révision 06.02.2023

Date d'impression 07.03.2023

|  |                                   |                      |                                 |                        |
|--|-----------------------------------|----------------------|---------------------------------|------------------------|
|  | consommateurs                     |                      |                                 |                        |
|  | Utilisation par les consommateurs | Ingestion            | Aigu - effets systémiques       | 126,65 mg/kg           |
|  | Utilisation par les consommateurs | Oral(e)              | Long terme - effets systémiques | 126,65 mg/kg p.c./jour |
|  | Utilisation par les consommateurs | Inhalation           | Long terme - effets systémiques | 443,28 mg/m3           |
|  | Utilisation par les consommateurs | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 126,65 mg/kg p.c./jour |

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance | Compartiment de l'Environnement | Valeur                      |
|---------------------|---------------------------------|-----------------------------|
| 68891-38-3          | Eau douce                       | 0,24 mg/l                   |
|                     | Eau de mer                      | 0,024 mg/l                  |
|                     | Sol                             | 7,5 mg/kg                   |
|                     | STP                             | 10000 mg/l                  |
|                     | intermittent release            | 0,071 mg/l                  |
| SODIUM CHLORIDE     | Eau douce                       | 5 mg/l                      |
|                     | Sol                             | 4,86 mg/kg poids sec (p.s.) |
|                     | STP                             | 500 mg/l                    |

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : inutile dans les conditions normales d'utilisation

Protection des mains

Matériel : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.

Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de

## TANET NEUTRAL 2X5 L

WM 1112506

Numéro de commande: 0712506

Version 7.9

Date de révision 06.02.2023

Date d'impression 07.03.2023

caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.

Matériel : inutile dans les conditions normales d'utilisation

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection de la peau et du corps : inutile dans les conditions normales d'utilisation

Protection respiratoire : inutile dans les conditions normales d'utilisation

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                  |                              |
|----------------------------------|------------------------------|
| Aspect                           | : liquide                    |
| Couleur                          | : vert clair                 |
| Odeur                            | : plaisante                  |
| Seuil olfactif                   | : Donnée non disponible      |
| pH                               | : env. 5,5, 100 %<br>à 20 °C |
| Point/intervalle de fusion       | : Donnée non disponible      |
| Point/intervalle d'ébullition    | : Donnée non disponible      |
| Point d'éclair                   | : ne forme pas d'étincelles  |
| Taux d'évaporation               | : Donnée non disponible      |
| Inflammabilité (solide, gaz)     | : Donnée non disponible      |
| Inflammabilité (liquides)        | : Donnée non disponible      |
| Vitesse de combustion            | : Donnée non disponible      |
| Limite d'explosivité, inférieure | : Donnée non disponible      |
| Limite d'explosivité, supérieure | : Donnée non disponible      |
| Pression de vapeur               | : Donnée non disponible      |
| Densité de vapeur relative       | : Donnée non disponible      |
| Densité relative                 | : Donnée non disponible      |

## TANET NEUTRAL 2X5 L

WM 1112506

Numéro de commande: 0712506

Version 7.9

Date de révision 06.02.2023

Date d'impression 07.03.2023

|                                       |                                        |
|---------------------------------------|----------------------------------------|
| Densité                               | : env. 1,040 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C |
| Hydrosolubilité                       | : soluble                              |
| Solubilité dans d'autres solvants     | : Donnée non disponible                |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : Donnée non disponible                |
| Température d'inflammation            | : Donnée non disponible                |
| Décomposition thermique               | : Donnée non disponible                |
| Viscosité, dynamique                  | : env. 4.000 mPa.s à 20 °C             |
| Viscosité, cinématique                | : Donnée non disponible                |
| Propriétés explosives                 | : Donnée non disponible                |
| Propriétés comburantes                | : Donnée non disponible                |

### 9.2 Autres informations

aucun(e)

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.  
Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.  
Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.  
Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

## TANET NEUTRAL 2X5 L

WM 1112506

Numéro de commande: 0712506

Version 7.9

Date de révision 06.02.2023

Date d'impression 07.03.2023

### Toxicité aiguë

Toxicité aiguë : Pas classé(e)

### Composants:

#### Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

##### 68891-38-3:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 2.870 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 (Rat): 7.400 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 (Rat): 2.000 - 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
BPL: oui

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

#### Produit:

Remarques : Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.

### Composants:

#### Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

##### 68891-38-3:

Espèce : Lapin  
Evaluation : Irritant pour la peau.  
Méthode : OCDE ligne directrice 404

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

#### Produit:

Remarques : Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant des yeux.

### Composants:

#### Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

##### 68891-38-3:

Espèce : Lapin  
Evaluation : Risque de lésions oculaires graves.  
Méthode : OCDE ligne directrice 405

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Produit:

Remarques : Donnée non disponible

## TANET NEUTRAL 2X5 L

WM 1112506

Numéro de commande: 0712506

Version 7.9

Date de révision 06.02.2023

Date d'impression 07.03.2023

### Composants:

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

#### 68891-38-3:

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

Mutagénicité sur les cellules germinales : Pas classé(e)

### Composants:

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

#### 68891-38-3:

Génotoxicité in vitro : Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

Cancérogénicité : Pas classé(e)

Toxicité pour la reproduction : Pas classé(e)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité par aspiration : Pas classé(e)

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Information supplémentaire

#### Produit:

Remarques : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants:

#### 68891-38-3:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 7,1 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en dynamique  
Méthode: OCDE ligne directrice 203  
BPL: oui  
CL50 (Poisson): > 1 - 10 mg/l

## TANET NEUTRAL 2X5 L

WM 1112506

Numéro de commande: 0712506

Version 7.9

Date de révision 06.02.2023

Date d'impression 07.03.2023

Type de Test: Essai en semi-statique  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 10 - 100 mg/l  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,14 mg/l  
Durée d'exposition: 28 d  
Type de Test: Essai en dynamique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 204

CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 1 - 10 mg/l  
Type de Test: Essai en dynamique  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 7,1 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et  
les autres invertébrés  
aquatiques : CE50 (Daphnia pulex (Daphnie)): 7,4 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Immobilisation  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 1 - 10 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,27 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Type de Test: Essai en dynamique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

(Daphnia magna (Grande daphnie )): 7,2 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les  
algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 27,7 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Inhibition de la croissance  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui

CE50 (Scenedesmus subspicatus): 10 - 100 mg/l  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 10 -  
100 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC : 0,95 mg/l  
Type de Test: Inhibition de la croissance  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

## TANET NEUTRAL 2X5 L

WM 1112506

Numéro de commande: 0712506

Version 7.9

Date de révision 06.02.2023

Date d'impression 07.03.2023

|                                                                                    |   |                                                                                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------|---|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                    |   | NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,93 mg/l<br>Durée d'exposition: 72 h<br>Type de Test: Essai en statique<br>Méthode: OCDE Ligne directrice 201                                     |
| Toxicité pour les microorganismes                                                  | : | CE50 (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)): > 10 g/l<br>Durée d'exposition: 16 h<br>Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire<br>Méthode: DIN 38412<br>BPL: oui |
|                                                                                    |   | EC10 (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)): > 10 g/l<br>Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire                                                               |
| Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)                                    | : | NOEC: 1 - 10 mg/l<br>Espèce: Leuciscus idus(Ide)<br><br>NOEC: 0,14 mg/l<br>Durée d'exposition: 28 d<br>Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)<br>Méthode: OCDE Ligne directrice 204      |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) | : | NOEC: > 0,1 - 1 mg/l<br>Durée d'exposition: 21 d<br>Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )<br>Méthode: OCDE Ligne directrice 211                                                                  |
| Toxicité pour les organismes vivant dans le sol                                    | : | NOEC: 750 mg/kg<br>Durée d'exposition: 96 d<br>Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)<br>Méthode: OCDE ligne directrice 222                                                                        |

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Produit:

|                  |   |                                                                                                                                                                                                    |
|------------------|---|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Biodégradabilité | : | Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. |
|------------------|---|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

#### Composants:

##### **68891-38-3:**

|                  |   |                                                                                                                                                                             |
|------------------|---|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Biodégradabilité | : | Type de Test: aérobique<br>Résultat: rapidement biodégradable<br>Biodégradation: > 70 %<br>Durée d'exposition: 28 d<br>Méthode: OECD 301 A<br><br>Type de Test: anaérobique |
|------------------|---|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## TANET NEUTRAL 2X5 L

WM 1112506

Numéro de commande: 0712506

Version 7.9

Date de révision 06.02.2023

Date d'impression 07.03.2023

Résultat: Biodégradable  
Biodégradation: > 60 %  
Durée d'exposition: 41 d

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

##### 68891-38-3:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

#### Composants:

##### 68891-38-3:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).. Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

### 12.7 Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

## TANET NEUTRAL 2X5 L

WM 1112506

Numéro de commande: 0712506

Version 7.9

Date de révision 06.02.2023

Date d'impression 07.03.2023

Code des déchets

Le code européen des déchets

20 01 29\*

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

Marchandise non dangereuse

**IATA**

Marchandise non dangereuse

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

Marchandise non dangereuse

**IATA**

Marchandise non dangereuse

#### 14.4 Groupe d'emballage

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

Marchandise non dangereuse

**IATA**

Marchandise non dangereuse

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**IATA**

Marchandise non dangereuse

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques

: Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits : Non applicable

## TANET NEUTRAL 2X5 L

WM 1112506

Numéro de commande: 0712506

Version 7.9

Date de révision 06.02.2023

Date d'impression 07.03.2023

chimiques dangereux

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

: La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

: Non applicable

Maladies Professionnelles (R-461-3, France)

: Mise à jour: Affections provoquées par le chlorure de sodium dans les mines de sel et leurs dépendances

Contenu en composés organiques volatils (COV)

: Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)  
Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: < 0,01 %  
0 g/l  
contenu en COV sans eau

Contenu en composés organiques volatils (COV)

: Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)  
Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: < 0,01 %  
0 g/l  
contenu en COV valable uniquement pour les revêtements utilisés sur les surfaces en bois

Conformément au règlement relatif aux détergents CE 648/2004

: <5% Agents de surface anioniques, Agents de surface amphotères, Parfums, SODIUM BENZOATE

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

#### RUBRIQUE 16: Autres informations

##### Texte complet pour phrase H

H315 : Provoque une irritation cutanée.  
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.  
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique  
Eye Dam. : Lésions oculaires graves  
Skin Irrit. : Irritation cutanée

## TANET NEUTRAL 2X5 L

WM 1112506

Numéro de commande: 0712506

Version 7.9

Date de révision 06.02.2023

Date d'impression 07.03.2023

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

**Classification du mélange:**

**Procédure de classification:**

Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR